

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUECH

EXTRAIT N° 112.23 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres du Conseil Communautaire :

SEANCE DU 19 JUIN 2023

- En exercice : 89
- Présents : 52
- Votants : 74 (22 procurations)
- Suffrages exprimés : 59 (54 pour, 5 contre et 15 abstentions)
- Secrétaire de séance : M. Florent MARTIN

Le dix-neuf juin deux mille vingt-trois, à dix-huit heures, le conseil de communauté dûment convoqué le treize juin deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes de Valenty (commune de Ventavon), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Présents ou représentés :

- Pour la commune d'Authon : M. Alain RAHON représenté par M. Olivier CHABRAND à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Jean-Claude PESCE
- Pour la commune de Barret sur Méouge : Mme Annick ARMAND
- Pour la commune de Bayons : M. Régis RIOTON
- Pour la commune de Châteaufort : Mme Geneviève DEMONTIS
- Pour la commune de Clamensane : Mme Emilie VAUTRIN
- Pour la commune d'Entrepierres : Mme Florence CHEILAN
- Pour la commune d'Eourres : Mme Caroline YAFFEE
- Pour la commune d'Etoile St Cyrice : Mme Frédérique FONFREYDE
- Pour la commune de Garde-Colombe : M. Damien DURANCEAU représenté par M. Gérard TENOUX à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Daniel NUSSAS
- Pour la commune de Gigors : M. Gérard MAGAUD représenté par M. Jean-Yves SIGAUD à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Daniel TERRIER
- Pour la commune de La Bâtie Montsaléon : M. Alain D'HEILLY représenté par M. Florent MARTIN à qui il a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Régine GONSOLIN
- Pour la commune de La Motte du Caire : M. Jérôme FRANCOU
- Pour la commune de La Piarre : Mme Frédérique XAVIER
- Pour la commune de Lachau : M. Philippe MAGNUS
- Pour la commune de Laragne-Montéglin :
 - M. Jean-Marc DUPRAT
 - Mme Martine GARCIN
 - M. Michel JOANNET
 - Mme Michèle MAFFREN
 - M. Pierre SEINTURIER représenté par M. Michel JOANNET à qui il a donné procuration
 - Mme Isabelle LAMONTRE-MOULIN
 - Mme Anne TRUPHEME représentée par M. Georges PAPEGAY à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Lazer : M. André GUIEU représenté par M. Juan MORENO à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Jean-Paul COUDOURET
- Pour la commune du Bersac : M. Dominique DROUILLARD représenté par son suppléant, M. Thierry NEDELEC
- Pour la commune du Caire : M. Jean-Michel MAGNAN
- Pour la commune du Poët : M. Georges PAPEGAY
- Pour la commune de Melve : M. Jean-Christian BORCHI
- Pour la commune de Méreuil : Mme Annick REYNAUD-FREY
- Pour la commune de Mison :
 - M. Robert GAY représenté par Mme Maryline RICHAUD à qui il a donné procuration
 - Mme Maryline RICHAUD
- Pour la commune de Monétier Allemont : Mme Ghislaine OLIVE

- Pour la commune de Montclus : Mme Catherine DESREUMAUX représentée par M. Daniel ROUIT à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Serge ARLAUD
- Pour la commune de Nibles : M. Jean-Jacques LACHAMP
- Pour la commune de Nossage et Bénévent : M. Martial ESPITALIER
- Pour la commune d'Orpierre : M. Gilles CREMILLIEUX
- Pour la commune de Rosans : M. Lionel TARDY représenté par M. Michel ROLLAND à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Pierre MICHEL
- Pour la commune de Saint André de Rosans : Mme Cécile LIOTARD
- Pour la commune de Sainte Colombe : M. Jean-Pierre ROUX représenté par Mme Annick REYNAUD-FREY à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Bernard COSSU
- Pour la commune de Saint Geniez : M. Olivier CHABRAND
- Pour la commune de Saint Pierre Avez : M. Florent ARMAND représenté par M. Eric DEGUILLAME à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Robert ARMAND
- Pour la commune de Saléon : M. Pascal LOMBARD
- Pour la commune de Salérans : M. Eric DEGUILLAME
- Pour la commune de Savournon : M. Michel ROLLAND
- Pour la commune de Serres :
 - M. Daniel ROUIT
 - Mme Véronique ARLAUD
 - M. Michel WOSINSKI
- Pour la commune de Sigottier : M. Jean DEPEYRE
- Pour la commune de Sigoyer : M. Michel HERNANDEZ
- Pour la commune de Sisteron :
 - M. Daniel SPAGNOU
 - M. Jean-Pierre TEMPLIER
 - Mme Christine REYNIER
 - M. Franck PERARD représenté par M. Patrick CLARES à qui il a donné procuration
 - Mme Nicole PELOUX représentée par M. Gilles CREMILLIEUX à qui elle a donné procuration
 - M. Bernard CODOUL
 - M. Nicolas LAUGIER
 - Mme Cécilia LOUVION représentée par Mme Françoise GARCIN à qui elle a donné procuration
 - Mme Christiane TOUCHE représentée par M. Jean-Pierre TEMPLIER à qui elle a donné procuration
 - Mme Françoise GARCIN
 - Mme Emilie SCHMALTZ représentée par M. Daniel SPAGNOU à qui elle a donné procuration
 - M. Patrick CLARES
 - Mme Stéphanie SEBANI représentée par M. Jean-Louis CLEMENT à qui elle a donné procuration
 - M. Jean-Louis CLEMENT
 - M. Jean-Pierre BOY représenté par M. Nicolas LAUGIER à qui il a donné procuration
- Pour la commune de Sorbiers : M. Yves RABASSE représenté par sa suppléante, Mme Andrée GIORDANENGO
- Pour la commune de Thèze : M. Gérard DUBUISSON
- Pour la commune de Trescléoux : M. Jean SCHULER
- Pour la commune de Turriers : M. Jean-Yves SIGAUD
- Pour la commune d'Upaix : M. Florent MARTIN
- Pour la commune de Val Buëch Méouge :
 - M. Gérard NICOLAS
 - Mme Béatrice ALLIROL représentée par M. Gérard NICOLAS à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Valavoire : M. Hervé MIRAN
- Pour la commune de Valdoule : M. Gérard TENOUX
- Pour la commune de Valernes : M. Jean-Christophe PIK représenté par Mme Florence CHEILAN à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Bernard DESCHAMPS
- Pour la commune de Ventavon : M. Juan MORENO
- Pour la commune de Villebois les Pins : Marianne ROUX

Absents non représentés :

- Pour la commune de Bellaffaire : M. Bernard CAVEING
- Pour la commune de Chanousse : M. Alain MATHIEU
- Pour la commune de Faucon du Caire : M. Robert ZUNINO
- Pour la commune de Laborel : Mme Renée MAOUI
- Pour la commune de Laragne-Montéglin : M. Maurice BRUN
- Pour la commune de l'Epine : M. Luc DELAUP
- Pour la commune de Montjay : M. Gilles MOSTACHETTI

- Pour la commune de Montrond : M. Alain ROUMIEU
- Pour la commune de Moydans : Mme Marie-José DUFOUR
- Pour la commune de Ribeyret : Mme Christiane REYNAUD-DELAUP
- Pour la commune de Sisteron : M. Cyril DERDICHE
- Pour la commune de Sisteron : Mme Christiane GHERBI
- Pour la commune de Sisteron : M. Sylvain JAFFRE
- Pour la commune de Val Buëch Méouge : M. Grégory MOULLET
- Pour la commune de Vaumeilh : Mme Elisabeth COLLOMBON

ORDRE DU JOUR : Création de 5 emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité

En application des dispositions de l'article L. 332-23 du Code de la Fonction Publique, la CCSB a la possibilité de recruter temporairement des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité.

Dans ce cadre et afin de répondre aux besoins des services, il est proposé de créer plusieurs emplois non permanents :

Pour le service des ressources humaines :

Afin de mettre à jour le classement des dossiers papiers et numériques des 160 agents de la CCSB, il est proposé la création d'un emploi d'assistant RH à temps complet (35 heures hebdomadaires) pour une durée maximum de 2 mois, du 3 juillet 2023 au 31 août 2023.

L'agent recruté serait rémunéré sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint administratif (catégorie C).

Pour l'école de musique intercommunale (EMI)

Le projet d'établissement de l'EMI approuvé par délibération du conseil communautaire n°144.22 en date du 8 novembre 2022 prévoit la mise en place d'un orchestre à l'école (OAE), l'expérimentation de nouvelles pratiques en musiques actuelles et l'extension des interventions dans les écoles pendant toute l'année scolaire 2023-2024, du 31 août 2023 au 6 juillet 2024 inclus.

Le projet d'OAE implique le recrutement d'un enseignant en trombone et tuba, pour une durée de travail de 3 heures hebdomadaires.

L'expérimentation des nouvelles pratiques en musiques actuelles implique :

- ✓ Le recrutement d'un enseignant en chant pour 10 heures hebdomadaires ;
- ✓ Le recrutement d'un enseignant en clavier pour 10 heures hebdomadaires.

L'extension des interventions dans les écoles implique le recrutement d'un d'enseignant à temps complet (20 heures hebdomadaires).

Il est proposé que le conseil communautaire autorise le président à fixer la rémunération de ces emplois, compte tenu de l'ancienneté et du niveau de formation des candidats qui seront retenus, dans la limite du 6^{ème} échelon du grade d'Assistant d'Enseignement Artistique (catégorie B).

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L332-23 alinéa 1^o,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve la création des 5 emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité, dans les conditions proposées ci-avant,
- modifie en conséquence le tableau des effectifs du budget général ;
- autorise le président à signer le contrat de travail des agents concernés, et les éventuels avenants aux contrats ainsi que tous documents nécessaires à leurs exécution.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.

Pour extrait conforme

Le Président,
Daniel SPAGNOU



Le secrétaire de séance,
Florent MARTIN

Publiée le : **29 JUIN 2023**